



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240117-2023-175-DE
Date de télétransmission : 17/01/2024
Date de réception préfecture : 17/01/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **17 JAN. 2024**
N°2023-175

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, quinze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Renouvellement de la Convention entre l'Association CONFLUENCES CHANTIERS D'INSERTION et la Commune de Champigny-sur-Marne / 2024-2027

Rapporteur : M. LHOSTE

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, , M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme ABCHICHE (donne procuration à M. CHATAUD), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme PARLOUAR), Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. PICOT), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE), M. SOLARO, Mme ADOMO

Secrétaire de séance : M. LATRONCHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 8

Nombre de votant(e)s : 46

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction du Développement urbain
Service promotion économique et emploi
Dossier suivi par D. Leclerc
Séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2023

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5132-15 du code du travail ;

Vu la Convention entre l'Association CONFLUENCES CHANTIERS D'INSERTION et la Ville de Champigny-sur-Marne, adoptée par le Conseil Municipal du 16 décembre 2020 prévoyant les modalités techniques et financières du chantier d'insertion portant sur l'apprentissage des techniques espaces verts et l'entretien des espaces publics,

Vu l'avis de la 2ème commission Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique – Emploi - Insertion, Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles - Artisanat - Tourisme, émis lors de sa séance du 6 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la 3ème commission Cadre de Vie : Espaces publics - Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public - Déplacements, Sécurité - ASVP, émis lors de sa séance du 4 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la 1ère commission Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance du 5 décembre 2023 ;

Considérant que les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) ont pour mission d'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable,

Considérant que des activités techniques sont indispensables au bon fonctionnement d'un Chantier d'Insertion et qu'elles contribuent à remobiliser des personnes éloignées de l'emploi et à les sensibiliser aux métiers des espaces verts et de l'entretien des espaces publics,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la ville et de ses habitants d'assurer la pérennité de ce chantier d'insertion actif sur la commune depuis 2013,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler cette convention dont le terme arrive le 31 décembre 2023,

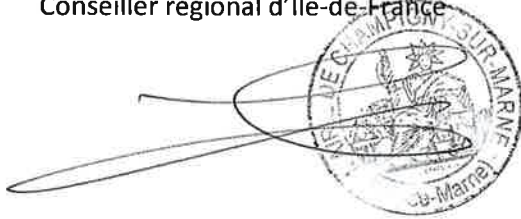
après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE le renouvellement de la Convention entre l'Association CONFLUENCES CHANTIERS D'INSERTION et la Ville de Champigny sur Marne fixant une annualité des tâches et chantiers à réaliser à la demande de la Ville dans une limite de 50 000€ par an.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses pour les activités supports à l'insertion seront inscrites au budget 2024.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a large, loopy black ink signature.

Le secrétaire de séance
Monsieur Patrice LATRONCHE
Conseiller municipal



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a blue ink signature.

Transmission en préfecture, le 17 JAN 2024

Publication, le 17 JAN 2024

Certifié exécutoire

Le Maire



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially obscured by a large, loopy black ink signature.